

SYNERGIE-OFFICIERS

REPOND A L'INVITATION DE L'ANTENJ

Le 27 janvier 2022

Le 11 janvier 2022, SYNERGIE-OFFICIERS était convié à l'Agence Nationale des Techniques d'Enquêtes Numériques Judiciaires (ANTENJ) par Jean-Julien XAVIER-ROLAI, directeur de l'ANTENJ, et Fabrice VALEMBOIS, directeur de projet formation, afin d'échanger au sujet de la Plateforme Nationale des Interceptions Judiciaires (PNIJ) et ses évolutions.

Nos deux interlocuteurs retraçaient tout d'abord l'histoire de la création de la PNIJ : créée en réponse à l'explosion de la téléphonie dans les années 2000-2010, et face aux juridictions noyées par la gestion des frais de justice liés à ce domaine, elle avait pour objet de centraliser et automatiser à la fois les réponses à réquisitions et les coûts afférents.

Lancée fin 2015 alors qu'elle ne fonctionnait qu'imparfaitement, la PNIJ a été l'objet de nombreuses critiques, d'autant que son utilisation devint obligatoire à partir de 2017, en vertu de l'article 230-45 du code de procédure pénale.



Ainsi, les années passées, SYNERGIE-OFFICIERS a participé à plusieurs réunions d'information et d'échange avec l'ANTENJ, où les difficultés récurrentes de la PNIJ étaient pointées et reconnues par l'agence, légitimant le recours à des prestataires extérieurs par les services d'enquête sous couvert de l'autorité judiciaire.

Depuis lors, la PNIJ a modernisé son infrastructure et tenté de répondre au mieux aux attentes des enquêteurs. Elle a ainsi répondu au défi de la massification du traitement des réquisitions, avec plus de 100 millions de communications interceptées en 2020, et plus de 60000 utilisateurs en police et gendarmerie.

CEPENDANT, SYNERGIE-OFFICIERS A DE NOUVEAU FAIT REMONTER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PROCÉDURIERS, INSISTANT SUR LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER L'ERGONOMIE DE LA PNIJ, SA RAPIDITÉ D'UTILISATION ET D'INTÉGRER DE NOUVELLES TECHNIQUES NUMÉRIQUES D'ENQUÊTE, PRENANT ACTE DES EFFORTS CONSÉQUENTS RÉALISÉS EN CE SENS ET DE LA VOLONTÉ MANIFESTE DE FAIRE PROGRESSER RAPIDEMENT CET OUTIL.

Les transformations à venir étaient alors évoquées. Le directeur de l'ANTENJ nous confiait que l'objectif de la PNIJ serait de permettre à l'enquêteur, dans un délai court, d'avoir accès à des fonctionnalités plus sophistiquées, au sein d'un système modulaire s'apparentant à l'ergonomie d'un gestionnaire d'applications d'un téléphone portable : géolocalisation, reconnaissance des protocoles, visualisation de balise... à l'image de ce que permettent d'autres opérateurs. Ces nouveaux modules sont en phase de test et devraient être livrés prochainement.

LA SÉCURITÉ DES PROCÉDURES ÉTANT UNE PRIORITÉ, ALORS QUE LA JURISPRUDENCE, EUROPÉENNE ET NATIONALE, FAIT PESER UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS CONSTANTE SUR VOS DOSSIERS EN COURS OU PASSÉS, SYNERGIE-OFFICIERS SOUHAITE VIVEMENT QUE CES PROMESSES SOIENT TENUES ET S'ATTACHERA À POURSUIVRE LE DIALOGUE AVEC L'ANTENJ EN CE SENS.

Le Bureau National

SYNERGIE
OFFICIERS